

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 10 septembre 2019 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair	Pierre Brien	Normand Morin
Louise Côté	Sylvain Hamel	André Rainville

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

19.09.6

Ouverture de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01, après avoir constaté le quorum.

19.09.7

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

Il est proposé par monsieur Normand Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 20 août 2019.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt des procès-verbaux du CCU.
6. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 6.1 Adoption des comptes à payer pour août 2019.
 - 6.2 Achat d'équipement pour système égouts aqueduc – rue Yamaska.
 - 6.3 Adhésion Réseau Biblio de la Montérégie.
 - 6.4 Décompte #7 et libération de retenue – Travaux Pré-Sec.
 - 6.5 Besoins spéciaux camps de jour – Facture de GVL Inc.
 - 6.6 Achat d'abrasif.
 - 6.7 Achat de jeux d'eau.
 - 6.8 Académie d'entrepreneuriat A.B.-Foster.
 - 6.9 Subvention au Programme Passage.
 - 6.10 Subvention à Cours pour ta vie.
 - 6.11 Adhésion Vivre en ville.
7. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 7.1 Enseignes - Tour de la caserne.
 - 7.2 Travaux rue Yamaska.
8. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Permanence de Mme Ferrigan.
 - 8.2 Délégation colloque Action patrimoine.

- 9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 PIIA – Enseigne bar le Devin.
 - 9.2 PIIA – Architecture – Les Sommets de l’Estriade.
- 10. **SERVICE DU GREFFE**
 - 10.1 Autorisation de signature – Entente Maroons Senior.
 - 10.2 Autorisation de signature – Acte de vente lot parc industriel – Nadeau.
 - 10.3 Appui – Dépôt de projet au fonds des communautés.
- 11. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE.**
 - 11.1 Reconnaissance d’organisme.
 - 11.2 Permission d’occupation – Fête de la famille.
 - 11.3 Permission d’occupation – Place du Centenaire et Parc Robinson.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 10 septembre 2019.
- 14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 8 octobre 2019 À 19 HEURES.

Adopté

- 19.09.8 **Intervention du public dans la salle sur l’ordre du jour**
- Aucune intervention.
- 19.09.9 **Adoption du procès-verbal du 20 août 2019**
Il est proposé par madame Louise Côté et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal du 20 août 2019 tel que présenté.
- 19.09.10 **Dépôt de documents**
- 19.09.10.1 Procès-verbaux du CCU.
- 19.09.11 **Finance et administration**
- 19.09.11.1 **Comptes à payer.**
 - ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie, durant le mois d’août 2019;
 - ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois d’août 2019 et en autorise le paiement.

Adopté
- 19.09.11.2 **Achat de pièces pour égouts et aqueduc – rue Yamaska.**
 - ATTENDU QUE La Ville de Waterloo procédera au cours de l’été 2019 à la réfection de la fondation de la rue Yamaska;

ATTENDU QU' Il est nécessaire d'apporter des correctifs aux hauteur des couvercles de regard et vannes d'isolement des bornes incendie;

ATTENDU QUE Ces travaux seront exécutés en régie interne par le service des travaux publics;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a évalué les besoins en pièces pour ces travaux et a demandé des soumissions à trois fournisseurs, soit :

- JU Houle Distribution : 6 191.46 \$
- Réal Huot : 6 865.44 \$
- Anctil Égout et Aqueduc : 5 740.62 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Anctil Égout et Aqueduc au montant de 5 740.62\$ taxes incluses.

Adopté

19.09.11.3

Adhésion au Réseau Biblio de la Montérégie – (Convention exploitation système informatique Simb@).

ATTENDU QUE Dans le cadre de l'adhésion de la Bibliothèque publique de Waterloo au Réseau Biblio Montérégie, une convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ doit être signée entre la Ville et le CRSBP Montérégie;

ATTENDU QUE Ladite convention a pour objet de définir les obligations des parties contractantes en vue d'assurer à la bibliothèque publique de Waterloo des services efficaces au niveau de ses fonctions de traitement documentaire, de recherche de l'information et de gestion de ses opérations de prêt;

ATTENDU QUE Le CRSBP Montérégie s'engage à permettre au personnel de la bibliothèque à s'inscrire aux ateliers de formation donnés par son personnel;

ATTENDU QUE La Ville s'engage à acquérir et maintenir les droits d'utilisation des modules du progiciel qu'elle désire exploiter auprès du CRSBP Montérégie;

ATTENDU QUE La Ville s'engage à autoriser son personnel bénévole ou permanent à recevoir toute formation nécessaire au maintien du fonctionnement du logiciel Symphony au siège social du CRSBP Montérégie, si nécessaire;

ATTENDU QUE Les frais d'exploitation, sur une base annuelle sont de 3808\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE La convention à intervenir prendra effet à la date de sa signature et liera les parties jusqu'au 31 décembre de l'année courante et subséquemment pour une période pleine et entière de trois ans, soit au 31 décembre 2022.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Jean-Marie Lachapelle et le directeur général, monsieur Louis Verhoef à signer la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ avec le CRSBP Montérégie.

Que le Conseil municipal autorise le paiement annuel de 3808\$, plus les taxes avec indexation le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de prix à la consommation au Canada au cours de la période des 12 mois (1^{er} octobre au 30 septembre) précédant le 1^{er} janvier.

Adopté

19.09.11.4

Acceptation finale des travaux – Pré-Sec.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo avait mandaté Groupe Allaire et Gince infrastructures inc. afin d'effectuer la réfection des infrastructures du secteur Pré-sec de la ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Le projet mentionné au paragraphe précédent est dûment achevé selon les conditions du contrat et en conformité avec les documents de soumissions, à la satisfaction de la ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a reçu le décompte progressif 7 au montant de 2 065.32 \$, lequel était facturé avec la libération de la retenue au montant de 8 267.76 \$, taxes incluses pour les deux montants.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, procède au paiement de la facture de Groupe Allaire & Gince au montant total de 10 033.08 \$, taxes incluses pour le décompte progressif #7 et la libération de la retenue

Adopté

19.09.11.5

Camp de jour – Enfants à besoins particuliers.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service avec AES, division de GVL pour l'offre de camps de jour durant la période estivale;

ATTENDU QUE Certains enfants ont des besoins particuliers et qu'ils nécessitent un programme d'accompagnement;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo tient à ce que ces enfants aient également accès aux camps de jour offerts.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte d'ajouter au contrat avec AES, division de GVL, la formation au programme d'accompagnement et les salaires pour les 2 animatrices requises, ajout qui s'élève au montant de 11 285.95 \$, taxes incluses.

Adopté

19.09.11.6

Achat d'abrasif.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo fait l'entretien hivernal de ses rues;

ATTENDU QUE Cet entretien comprend l'épandage d'abrasif sur la chaussée et les trottoirs;

ATTENDU QUE Allard et Allard a fait une offre de service pour la fabrication et la livraison de ces matériaux au prix de 12.60\$ la tonnes pour +/- 800 tonnes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de Allard et Allard pour l'achat de sable abrasif au montant de 11 479.09 \$ toutes taxes incluses.

Adopté

19.09.11.7

Achat de jeux d'eau.

ATTENDU QUE La ville a, à la plage municipale une installation de jeux d'eau;

ATTENDU QUE Depuis quelques années la colonne ne fonctionne plus adéquatement;

ATTENDU QUE La ville désire entretenir et conserver le service qu'elle offre à ses citoyens et usagers de la plage municipale;

ATTENDU QU' Une offre de service a été demandée à SIMEXCO pour la fourniture et l'installation d'une structure d'eau;

ATTENDU QUE Les fonds ont été budgétés au règlement parapluie 2019.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de SIMEXCO au montant de 7 497.52\$ toutes taxes incluses pour l'achat et l'installation d'une structure de jeux d'eau « La Buche » # 5445. Comme la soumission a été rédigée avec un temps estimé, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% le prix de l'installation soumissionné.

Adopté

19.09.11.8

Académie d'entrepreneuriat A.B.-Foster.

ATTENDU QUE La directrice de Tourisme et du développement commercial de Waterloo s'est vu présenter un projet dont la mission est d'offrir un environnement stimulant en donnant accès aux gens, d'ici et d'ailleurs, à une plateforme soutenant tant le développement professionnel, personnel que les projets;

ATTENDU QUE Les pôles d'entrepreneuriat, d'innovation et de créativité font partie intégrante de la vitalité socio-économique;

ATTENDU QUE Le promoteur du projet, M. Dominic Sicotte demande une aide financière de 15 000 \$ pour démarrer cette plateforme;

ATTENDU QUE Monsieur Sicotte s'engage à déposer ses documents constitutifs, un plan d'affaires avec prévisions budgétaires d'au-moins 3 ans et un bail de location ou acte d'achat.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de soutenir le démarrage du projet d'Académie d'entrepreneuriat A.B.-Foster en versant à monsieur Dominic Sicotte un montant de 10 000 \$ sur réception des documents mentionnés ci-haut et un montant de 5 000 \$ dans les 90 jours suivants.

Que le Conseil municipal prend acte de l'engagement de monsieur Sicotte d'offrir à la Ville une visibilité dans ses locaux, lors des activités et événements à titre de partenaire majeur. Ce matériel promotionnel sera fourni par la Ville.

Adopté

19.09.11.9

Reconduction du programme Passage.

ATTENDU QUE Le programme Passage du Carrefour jeunesse emploi des Cantons-de-l'Est vise la réinsertion des jeunes aux études afin qu'ils intègrent un emploi à temps plein ou à temps partiel ou qu'ils obtiennent un diplôme d'études secondaires ou encore un DEP;

ATTENDU QUE Depuis son instauration à Waterloo en 2014, 101 jeunes adultes ont fréquenté cette école. Pour l'année scolaire 2018-2019, 5 ont intégré un emploi à temps plein et 15 un emploi à temps partiel, de plus, 16 ont atteint leur objectif (soit en obtenant les préalables pour la formation professionnelle, en transférant à l'éducation des adultes ou en poursuivant leur formation dans un DEP);

ATTENDU QUE Le Conseil municipal désire maintenir ce service aux jeunes à Waterloo, car il a fait ses preuves.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal de Waterloo appuie le programme Passage et s'engage à défrayer les coûts de leur loyer pour l'année 2020, et ce, pour un montant maximum de 6 000.\$.

Adopté

19.09.11.10

Subventions aux organismes – Volet VIII.

ATTENDU QUE L'organisme Cours pour ta vie contribue au dynamisme de la Ville et a un besoin de soutien financier pour mener à bien l'événement « 24 h Cours pour ta vie »;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a un budget prévu pour soutenir ce type de demande de financement;

ATTENDU QUE La demande présentée est la suivante :

Cours pour ta vie (sur présentation de facture, jusqu'à): 200.00 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le versement de la subvention à l'organisme mentionné ci-dessus aux modalités prévues à l'entente intervenue avec le service des loisirs.

Adopté

19.09.11.11

Adhésion – Vivre en ville.

ATTENDU QUE Vivre en ville est une organisation d'intérêt public qui contribue au développement de collectivités viables;

ATTENDU QUE Vivre en ville stimule l'innovation dans le développement de milieux de vie de qualité et offre des publications et des formations dont la directrice de tourisme et développement commercial pourrait bénéficier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal souscrive une adhésion à Vivre en ville au
coût de 90 \$ pour quatre ans et y délègue Mme McMaster.

Adopté

19.09.12

Adjudication de contrat

19.09.12.1

Enseigne Tour de la caserne.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a construit une nouvelle
caserne pour son Service de sécurité incendie et
celle-ci a besoin de nouvelles enseignes ;

ATTENDU QUE Ce projet comprend deux phases et fait partie
intégrante du projet initial de l'affichage;

ATTENDU QUE Cette deuxième et dernière phase comprendra
l'affichage sur la tour à boyau;

ATTENDU QUE La direction du service a fait une demande de
soumissions à 2 différents fournisseurs, savoir :

- Lumicom a soumissionné au montant de 26 731.69 \$, tx incl.
- Éric Boyer a soumissionné au montant de 22 414.38 \$, tx incl.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur Gallagher, accepte
la soumission des enseignes Eric Boyer au montant de 22 414.38 \$
taxes incluses pour la fourniture des enseignes pour la tour de la
caserne.

Adopté

19.09.12.2

Réfection de la rue Yamaska.

ATTENDU QUE La rue Yamaska doit être faite;

ATTENDU QUE Pour ce faire, la firme d'ingénierie Côté Jean &
Associés a préparé les plans et devis visant cette
réfection et que l'appel d'offre a été lancé sur le
SÉAO;

ATTENDU QUE Sept entrepreneurs ont déposé leur soumission
dans les délais requis, savoir :

- TGC qui a soumissionné au montant de 496 979.44 \$, tx incl;
- Groupe Allaire Gince au montant de 630 063.00 \$, tx incluses;
- Excavation St-Pierre Tremblay au montant de 519 674.07 \$, tx incl;
- Germain Lapalme et Fils au montant de 483 969.99 \$, tx incluses;
- Bertrand Ostiguy au montant de 492 093.00 \$, tx incluses;
- Gestimaction Inc. au montant de 496 484.41\$, tx incluses;
- Gestion Dexsen Inc. au montant de 591 598.11 \$, tx incluses.

ATTENDU QUE La firme Côté Jean & Associés a procédé à l'évaluation des soumissions et que le plus bas soumissionnaire est conforme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal octroie à Germain Lapalme et Fils le contrat de réfection de la rue Yamaska pour un montant de 483 969.99 \$, taxes incluses.

Adopté

19.09.13

Ressources humaines

19.09.13.1

Permanence de Mme Ferrigan.

ATTENDU QUE Madame Kelly Ann Ferrigan a été embauchée au poste de commis administratif multiservices le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE Selon l'article 28 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo, tout nouvel employé est soumis à une période d'essai de six (6) mois;

ATTENDU QU' À la fin de cette période d'essai, l'employé devient permanent et que son ancienneté prend effet à la date du premier jour de travail pour le compte de la Ville;

ATTENDU QUE La période d'essai de Madame Ferrigan se terminera le 1^{er} octobre 2019 et que celle-ci possède les compétences requises pour occuper ce poste.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de l'urbanisme, accepte que madame Kelly Ann Ferrigan obtienne sa permanence à compter du 1^{er} octobre 2019.

Adopté

19.09.13.2

Délégation d'un représentant au Colloque Action patrimoine.

ATTENDU QUE L'organisme Action patrimoine tient son colloque annuel le 3 octobre 2019 à Shawinigan, lequel offre un lieu de réflexion et d'échange autour de la gestion du patrimoine et du partage des responsabilités;

ATTENDU QUE Le sujet se prête bien aux défis actuels que rencontre la municipalité et de la communauté dans la gestion du patrimoine sur le territoire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil délègue monsieur Sylvain Hamel au colloque Action patrimoine et autorise le paiement de l'inscription et des dépenses reliées à ce colloque.

Adopté

19.09.14

Aménagement et urbanisme

19.09.14.1

PIIA, enseigne, 6064, Foster (Bar le Devin).

ATTENDU QUE Les propriétaires du 6064, rue Foster (Bar le Devin) ont fait une demande de permis afin de procéder à la réfection de la façade de leur bâtiment. De plus, ils sont à préparer des soumissions afin de faire une demande de subvention au programme Opération Façade ;

ATTENDU QU' Entre autres, les travaux à la façade du commerce comprennent la modification de l'enseigne « Bar le Devin » ;

ATTENDU QUE L'enseigne existante, avait fait l'objet d'un permis ainsi que de la résolution 14.09.12.3 ;

ATTENDU QUE Les demandeurs souhaitent retirer la base de bois (déclin d'aggloméré de bois de type Maibec) de l'enseigne et installer l'enseigne (lettrage de MDF de 1/2") directement sur le revêtement de Maibec à la façade du bâtiment, au même endroit ou elle se trouve actuellement ;

ATTENDU QUE Les membres du CCU considèrent que cette modification n'affectera en rien l'aspect visuel de l'enseigne et que la rénovation de la façade du bâtiment est souhaitable.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la modification proposée de l'enseigne (Bar le Devin) situé au 6064, rue Foster.

Adopté

19.09.14.2

Demande PIIA - 123, rue Yves-Malouin, Sommet de l'Estriade.

ATTENDU QUE Le demandeur présente à la Ville une demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée qui sera située au 123, rue Yves-Malouin, dans le nouveau projet immobilier Sommet de l'Estriade ;

ATTENDU QUE Le nouveau bâtiment se trouve immédiatement à gauche du 125, rue Yves-Malouin, pour lequel les plans avaient été approuvés par le CCU et le conseil municipal;

ATTENDU QUE Le nouveau bâtiment (modèle Luanda modifié) présente des caractéristiques semblables à celui déjà construit ;

ATTENDU QUE Les membres du CCU croient que le nouveau bâtiment s'intègre bien au cadre bâti existant dans le secteur ;

ATTENDU QUE Les membres du CCU considèrent que le nouveau bâtiment prolonge adéquatement la trame proposée lors de l'élaboration du projet résidentiel par les promoteurs.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans de construction du bâtiment situé au 123, rue Yves-Malouin et propose que tout futur plan semblable soit également accepté pour ce secteur.

Adopté

19.09.15

Service du greffe

19.09.15.1

Signature d'entente avec le club de hockey Maroons Sénior.

ATTENDU QUE La compagnie 9365-1776 Québec Inc. s'est portée acquéreur d'une franchise dans la Ligue de Hockey Senior du Richelieu et désire opérer ses activités à l'aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Les aspects de la programmation, du personnel, de la gestion du bar, entre autres et non limitativement, doivent faire l'objet d'une entente entre les parties.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Jean-Marie Lachapelle et le Directeur général et greffier, Louis Verhoef à signer l'entente à intervenir avec 9365-1776 Québec Inc.

Adopté

19.09.15.2

Autorisation de signature – Vente terrain parc industriel - Nadeau.

ATTENDU QUE Le 26 septembre 2017, une offre d'achat de terrain a été signée par les autorités municipales et M Gilles Nadeau, propriétaire de l'entreprise Les Quais de l'Estrie;

ATTENDU QUE La résolution adoptée le 12 septembre 2017 autorisait le Maire en place et le greffier à signer les documents visant la transaction à intervenir;

ATTENDU QUE Les élections municipales de novembre 2017 ont porté au pouvoir un nouveau Maire;

ATTENDU QUE Cette transaction est maintenant en voie de conclusion et qu'une résolution autorisant le Maire actuel, M Lachapelle et le greffier, M Verhoef à signer l'acte notarié doit être adoptée.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le greffier à signer l'acte notarié visant la vente du lot 5 573 725 dans le parc industriel à Gestion Gilles & Marius Nadeau.

Adopté

19.09.15.3

Appui fonds de développement des communautés.

ATTENDU QU' La Maison des familles de Granby et Région qui chapeaute l'Espace famille souhaite voir cet organisme s'installer dans les locaux de l'immeuble abritant le CLSC sur la rue Young ;

ATTENDU QUE La Maison des familles de Granby et Région souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une résolution d'appui doit être adoptée par les instances municipales.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appui le projet soumis par la Maison des familles de Granby et Région.

Adopté

19.09.16

Loisirs et vie communautaire

19.09.16.1

Reconnaissance d'organismes – Volet VII.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes œuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu la demande de reconnaissance d'organisme, savoir :

- Carrefour jeunesse emploi des Cantons-de-l'Est, projet école Passage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, reconnaît l'organisme ci-haut mentionné en tant qu'organisme éligible à une aide financière et/ou logistique.

Adopté

19.09.16.2

Permission d'occupation.

ATTENDU QUE Familles en fête – édition vélo se tiendra le 23 mai 2020. Dans cet esprit, l'événement aura lieu au Parc des Générations où se tiendra également, à cette occasion, le *Pumptrack Challenge*.

ATTENDU QU' Afin de faciliter et rendre sécuritaire la circulation des participants, la portion de la rue Du Parc entre la piste à rouleaux et le garage municipal sera fermée à la circulation automobile de 8h à 20h cette journée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la fermeture de la portion de la rue Du Parc entre la piste à rouleaux et le garage municipal entre 8 et 20 heures, le 23 mai 2020.

Que le Conseil autorise également la présence de la concession alimentaire opérée par la Maison des jeunes sur le site.

La sécurité sera assurée par la présence de premiers répondants.

Adopté

19.09.16.3

Place du Centenaire et Parc Robinson.

ATTENDU QUE Les Cadets de la Marine sont l'organisme qui chapeautera l'activité La Nuit des Sans Abris, le 18 octobre 2019, de 17 h 30 à 22 h et qu'ils ont déposé une demande en bonne et due forme à cet effet;

ATTENDU QUE Cette demande nécessite une dérogation à l'article 164 du règlement G-100 puisqu'un foyer sera installé et maintenu allumé tout au long de l'activité;

ATTENDU QUE Jean-Christophe Renaud a déposé sa demande de tenue de la 3^e édition de ses 24 heures de Cours pour ta vie, qui se tiendra du 18 octobre 2019, 17 h au 19 octobre 2019, 20 h 30 au Parc Robinson;

ATTENDU QUE Cette activité nécessite également une dérogation à l'article 162 du règlement G-100.

En conséquence,
il est proposé par
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la tenue de la Nuit des Sans Abris et permet l'allumage d'un feu.

Que le Conseil municipal autorise également la tenue des 24 heures de Cours pour ta vie avec permission d'occupation du Parc Robinson, du sentier des Libellules et du chalet de tennis toute la nuit, du 18 au 19 octobre 2019 et l'allumage d'un feu.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Monsieur Jacques Bouchard questionne sur les jeux d'eau.

19.09.17

Varia

19.09.18

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 10 septembre 2019 est levée à 19h37

19.09.19

Prochaine assemblée

Mardi, le 8 octobre 2019 à 19 heures.

Maire

Greffier